

## ANNEXE B - TRAITEMENT

---

### SALAIRE HORAIRE, INDEMNITÉ DE VACANCES, INDEMNITÉ DE CONGÉS FÉRIÉS, COMPENSATION D'ASSURANCES COLLECTIVES

#### SALAIRE HORAIRE

	Suivant l'entrée en vigueur de la cc	23 avril 2018	22 avril 2019
TYPE	Tx	Tx	Tx
Physique	20,00 \$	20,40 \$	20,99 \$
Éducatif	22,00 \$	22,44 \$	23,11 \$
Interprète	45,00 \$	45,90 \$	47,28 \$

#### INDEMNITÉS

	Suivant l'entrée en vigueur de la cc	23 avril 2018	22 avril 2019
Vacances	6 %	6 %	7 %
Jours fériés	3,6 %	3,6 %	3,6 %
Ass. collectives	0,15\$ / hre	1,5 %	2 %